



PLASTIVAN

Document de garantie Stabilité - UV

Garantie Stabilité - UV
10 Ans

Basé sur la garantie officielle que Plastivan NV reçoit de ses fournisseurs il y a une garantie décennale sur la stabilité UV pour les quatre couleurs suivantes dans la gamme de base: RAL 9010 – RAL 9001 – RAL 1015 - RAL 7035.

Ceci veut dire qu'il n'y aura pas de décoloration excessive due à l'impact de rayons ultraviolets.

La garantie est valable pour une période de 10 ans après la date d'installation et uniquement si celle-ci est conforme aux points suivants:

- * Installation en Europe du nord (<100KLY).
- * Pose selon les prescriptions du fabricant.
- * Les produits ne doivent être exposés à des températures supérieures à 40°C.
- * Plastivan NV devra être dans la possibilité de contrôler le chantier.

La responsabilité de Plastivan NV comme fabricant sera toujours limitée au remplacement des matériaux livrés et ne peut en aucun cas être responsable pour les frais d'installation.

PLASTIVAN NV.
Wantestraat 3 - B 8780 Oostrozebeke
www.plastivan.com